

Lancement des dÃ©bats d'orientation du 11^e programme de l'Agence

Dossier de la rÃ©daction de H2o
April 2017

RÃ©uni le jeudi 6 avril 2017, sous la prÃ©sidence de FranÃ§ois Sauvadet, ancien ministre, prÃ©sident du conseil d'Ã‰partemental de CÃ´té-d'Or, le comitÃ© de bassin Seine-Normandie a engagÃ© les travaux pour les dÃ©bats d'orientation du 11^e programme de l'agence de l'eau. Moins d'un an aprÃ¨s les inondations catastrophiques de juin 2016, et en application de la stratÃ©gie d'adaptation au changement climatique adoptÃ©e fin 2016, le comitÃ© de bassin a modifiÃ© le programme d'intervention actuel de l'agence de l'eau pour mieux intÃ©grer la prÃ©vention des inondations. Enfin, ce comitÃ© de bassin Ã©tait sous le signe de l'international avec l'accueil de trois directeurs d'agences de l'eau marocaines qui rÃ©pondaient Ã l'invitation du PrÃ©sident lors de la COP22.

L'important chantier du 11^e programme (2019-2024) est dÃ;sormais engagÃ©. Le comitÃ© de bassin va Ãªtre mobilisÃ© pendant deux annÃ©es sur cet important chantier. Le futur programme devra tenir compte d'un paysage en pleine Ã©volution avec la rÃ©forme des rÃ©gions, le transfert des compÃ©tences des collectivitÃ©s et la recomposition des maÃ®trises d'ouvrages, la crÃ©ation de l'agence franÃ§aise de la biodiversitÃ© et l'Ã©largissement des missions de l'agence de l'eau. Programme qui devra Ã©galement rÃ©pondre aux nouvelles attentes de nos concitoyens et du gouvernement, et bien sÃ»r la stratÃ©gie d'adaptation au changement climatique. Le comitÃ© de bassin a retenu les principaux enjeux suivants : Enjeu 1 : Une fiscalitÃ© maÃ®trisÃ©e et plus lisible ; en visant la stabilitÃ© de la recette fiscale globale, malgrÃ© l'importance des actions Ã engager pour atteindre les objectifs de bon Ã©tat des riviÃ“res, nappes souterraines et milieux aquatiques, et rÃ©pondre aux nouvelles missions (littoral, biodiversitÃ©) ; Enjeu 2 : Le respect des principes fondateurs de la politique de l'eau : "pollueur-payeur" et "l'eau paie l'eau" en cherchant Ã bÃ©nÃ©fier un programme Ã©quitable et Ã©quilibrÃ© ; Enjeu 3 : L'optimisation des aides avec une sÃ©lection renforcÃ©e des actions aidÃ©es les plus efficientes et innovantes ; Enjeu 4 : La simplification du programme tant pour les bÃ©nÃ©ficiaires que pour les services de l'agence de l'eau ; Enjeu 5 : La mobilisation des acteurs et des relais de terrain ; Enjeu 6 : La prise en compte du changement climatique.Â

Le comitÃ© de bassin entend mieux intÃ©grer la prÃ©vention des inondations en rÃ©ponse aux crues dramatiques et Ã la perspective du changement climatique. Les modifications du 10^e programme portent sur : les Ã©tudes de gouvernance, notamment pour l'exercice de la compÃ©tence GEMAPI ; l'identification et la prÃ©servation des zones d'expansion des crues ; l'indemnisation des propriÃ©taires et exploitants de terrains sur-inondÃ©s dans le cadre d'une stratÃ©gie de gestion du risque d'inondation Â Ces dispositions viennent complÃ©ter un dispositif d'aides exceptionnelles que l'agence de l'eau avait mis en place au lendemain de la crue de juin 2016, et permettent de tester un certain nombre d'actions issues des travaux rÃ©cents sur l'adaptation au changement climatique et l'hydrologie du bassin de la Seine, avant qu'elles ne soient Ã©tendues et complÃ©tÃ©es dans le 11^e programme.Â

Agence de l'eau Seine-Normandie